



CLASSIQUES  
GARNIER

ISAAC (Catherine), « Introduction à la deuxième partie », *Les Ingénieurs des États de Languedoc. Construire en province au XVIII<sup>e</sup> siècle*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16101-1.p.0189](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16101-1.p.0189)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2024. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

« Sçavoir ou savoir : érudition, connoissance acquise par l'étude, par l'expérience<sup>1</sup> », « Savoir : Ce terme désigne les connoissances qui remplissent la mémoire et qui sont particulièrement le fruit de la lecture. [...] Le savoir dit quelque chose de plus étendu que littérature et érudition, principalement dans ce qui est de pratique<sup>2</sup> », « Savoir : Ensemble des connoissances d'une personne ou d'une collectivité acquises par l'étude, par l'observation, par l'apprentissage et/ou par l'expérience<sup>3</sup> ». Qu'ils soient modernes comme celui de Furetière et celui dit « de Trévoux », ou contemporains, les dictionnaires se rejoignent sur la double dimension du terme : l'acquisition par la lecture – donc potentiellement autodidacte – et par la pratique et l'expérience. Comme vu précédemment, les premiers ingénieurs languedociens, remarqués par les autorités locales grâce à leurs compétences en sciences fondamentales, mathématiques et astronomie, sont autodidactes pour ce qui relève de la construction, de la conception à l'achèvement des ouvrages. Néanmoins, au cours de leur activité au service de la province, ils pratiquent, observent et acquièrent une expérience, et peuvent ainsi constituer un acquis, voué à s'enrichir et à être transmis.

Cette deuxième partie se concentre sur les activités, essentiellement intellectuelles, que mènent les ingénieurs des États hors de leur occupation professionnelle, et sur la contribution qu'ils ont pu apporter, à la constitution, à la consolidation et à la transmission d'un corpus de

---

1 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois*, 1727, vol. 4, consulté le 30 juillet 2018, URL : <https://books.google.fr/books?id=NiU-AAAAcAAJ&printsec=frontcover#v=onepage&q&f=false>.

2 *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 1771, t. septième, p. 562, consulté le 30 juillet 2018, URL : <https://archive.org/stream/dictionnaireuniv07fure#page/562>.

3 *Centre national des ressources textuelles et lexicales*, consulté le 19 décembre 2017 URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/savoir>.

savoirs, tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des disciplines qui relèvent de la construction.

Les éléments biographiques disponibles, relatifs aux principaux membres du personnel technique des États révèlent qu'ils ont été actifs. Si l'on ne peut rien savoir des démarches individuelles, de la curiosité, du questionnement et des réponses cherchées dans les lectures à titre privé, à l'inverse, les travaux collectifs ou commandités par la province sont documentés.

Ainsi, comme beaucoup appartiennent aux académies scientifiques, l'analyse des activités de ces institutions, à Toulouse et à Montpellier, permet de mettre en lumière quelles furent, en leur sein, les contributions des directeurs et inspecteurs des travaux publics, et quelles furent leurs disciplines de prédilection. Il est dès lors intéressant d'évaluer s'ils ont produit des résultats de recherches originaux, notamment en défrichant de nouveaux terrains ou si, au contraire, ils furent simplement les passeurs de savoirs élaborés par d'autres.

Par ailleurs, au cours du siècle, les États ont envoyé à plusieurs reprises certains de leurs directeurs pour des voyages d'études, avec pour mission d'en rapporter des connaissances pour le bénéfice de la province. En regard de cet objectif, les apports de ces voyages peuvent être appréciés à l'aune du recueil de savoirs pratiques, artisanaux ou vernaculaires, produits dans d'autres contrées et susceptibles d'une transposition dans le sud de la France.

Enfin se pose la question de la transmission. On a vu que l'imprégnation constitue le mode principal de formation des jeunes gens qui postulent à la carrière des travaux publics dans la province. Toutefois, eu égard au besoin d'un personnel de plus en plus nombreux, le souci de rendre cet enseignement pérenne et homogène et de promouvoir les meilleurs éléments conduit les États à instituer des établissements d'instruction relatifs aux « ponts et chaussées ». L'examen du contexte de leur création, de leurs objectifs, de leurs programmes et de leurs moyens met lumière le socle de connaissances attendues d'un jeune ingénieur en Languedoc.